

Avis de la CGT-Ford au sujet de la demande de renouvellement de l'agrément du service de santé au travail

Tout d'abord la méthode de consultation reste, une fois de plus, discutable. Il y a un mois vous nous demandiez un avis sans que nous ayons eu le temps d'en discuter au sein de nos organisations syndicales, finalement vous repoussez l'avis au mois suivant. Aujourd'hui vous nous redemandez un avis alors que la demande est déjà envoyée à la DIRECCTE.

Ensuite nous trouvons anormal qu'il n'y ait eu ni présentation ni discussion en présence du CHSCT. En effet les élus du CHSCT sont également très concernés par le service médical.

D'autre part nous regrettons un manque d'échanges et de coopération entre le service médical et les Institutions Représentatives du Personnel en général concernant les activités déjà en place et celles qui sont en construction. Un travail d'étude en commun devrait être fait en amont que ce soit pour les installations des postes de travail, pour les aménagements de postes pour les salariés « handicapés », afin que chaque salarié de l'entreprise puisse y trouver sa place. Ce travail d'étude n'a pas été fait malgré que nous l'ayons demandé à plusieurs reprises.

Nous dénonçons certaines réformes récentes de la réglementation concernant la santé au travail qui se traduit par des reculs sur la fréquence des visites médicales et récemment celles des visites médicales pour les salariés soumis à la Surveillance Médicale Renforcée qui passe elle aussi de 12 mois à 24 mois. Nous demandons que l'annualité de toutes les visites médicales soit maintenue comme cela a été fait jusqu'à présent en accord avec les membres du CHSCT.

Pour finir, la CGT défend par principe la nécessaire indépendance absolue du médecin du travail et à ce titre rappelle qu'elle n'est pas favorable au fait qu'un médecin du travail soit aussi salarié de l'entreprise. Nous pensons que ça limite forcément son indépendance.